

## Règlement du Jeu-Concours Fête du vélo « Gagnez un vélo à assistance électrique » Organisé par Sète agglopôle méditerranée

### Article 1 : Présentation

Ce Jeu-Concours est organisé par Sète agglopôle méditerranée - 4, avenue d'Aigues - BP 600 - 34110 FRONTIGNAN Cedex. Il se déroulera sur trois périodes :

- Du 27 mai au 30 mai
- Du 3 juin au 6 juin
- Du 10 juin au 13 juin

### Article 2 : Conditions de participation

Ce Jeu-Concours est gratuit et ouvert à tous, à l'exclusion des personnes ayant participé à son organisation. Toute personne mineure participant à ce Jeu-Concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux.

Sète agglopôle méditerranée se réserve le droit de demander la preuve de cette autorisation à tout moment du déroulement du Jeu-Concours et pourra annuler la participation d'un joueur mineur dont le représentant légal ne validerait pas la participation.

Il ne sera admis qu'une seule participation par week-end à ce Jeu-Concours (chaque gagnant devra fournir par messagerie privée le nom sous lequel il se présentera pour récupérer son lot).

Sète agglopôle méditerranée se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement. Elle ne pourra être tenue responsable si les noms fournis ne correspondent pas à celles du ou des gagnants ou sont erronés ou si le ou les gagnants devaient être momentanément injoignables ou indisponibles.

Dans ces différents cas, l'organisateur ne sera pas tenu d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le ou les gagnants indisponibles ou injoignables, lesquels dans ce cas ne recevront pas leur(s) lot(s) et ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité.

Le fait de participer implique l'accord sans réserve des participants aux clauses du règlement.

Décharge Facebook : cette application n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à Sète agglopôle méditerranée et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que dans le cadre de ce jeu-concours.

### Sète agglopôle méditerranée

4 avenue d'Algues,  
BP 600 - 34110 FRONTIGNAN  
Tél. : 04 67 46 47 48 - Fax : 04 67 46 47 47  
GPS : 43°26'16.7"N 3°42'04.9"E  
[www.agglopole.fr](http://www.agglopole.fr)

### **Article 3 : Tirage au sort**

L'attribution de l'ensemble des prix se fera par tirage au sort à la fin de l'évènement. Celui-ci sera effectué de manière aléatoire par une application informatique ou un fichier Excel parmi les participants.

Pour pouvoir concourir, le participant devra :

- Avoir donné trouvé l'ensemble des lieux indiqués dans les énigmes du week-end auquel il souhaite participer
- Avoir envoyé leur réponse par mail avant la fin de la période concernée
- Avoir transmis dans ce mail, les réponses aux énigmes et une photo du lieu en question accompagnée de leur vélo.

Sète agglomération méditerranée les contactera les participants à la fin de chaque période pour leur signifier l'enregistrement ou non au jeu-concours.

Les gagnants qui seront tirés au sort à l'issue de jeu-concours seront contactés et devront se présenter à l'accueil de Sète agglomération méditerranée (4 avenue d'Aigues à Frontignan) entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juillet inclus aux heures d'ouverture (9h-12h et 14h-17h hors week-end).

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

### **Article 4 : Description des lots offerts**

1<sup>er</sup> prix : Un vélo à assistance électrique

2<sup>ème</sup> : Une trottinette électrique

3<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> : Un antivol

7<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> : Une sacoche

### **Article 5 : Utilisation des renseignements**

Les gagnants autorisent par avance les organisateurs du jeu à publier leur nom et à les utiliser dans toutes manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette publication puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Cette autorisation ne vaut que pour le présent jeu et pour une durée limitée à 2 mois à compter de la date du tirage au sort.

### **Article 6 : Droit de rectification**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au présent jeu. Les destinataires des données sont les agents du Service Mobilité de Sète agglopôle méditerranée, en charge de l'organisation du jeu.

Sète agglopôle méditerranée s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers les données collectées sans le consentement préalable des personnes concernées à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale...). Les informations personnelles collectées seront conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1 an, sauf si vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après.

Pendant cette durée de conservation Sète agglopôle méditerranée s'engage à mettre en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles collectées, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD), les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de leurs données ou encore de limitation du traitement.

Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de leurs données.

Ils peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer leurs droits en s'adressant à : <https://saisine.agglopole.fr/>

### **Article 7 - Modification du règlement**

Sète agglopôle méditerranée se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écarter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Sète agglopôle méditerranée se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page Facebook de l'agglopôle et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

### **Article 8 : Contestation – Litiges**

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de toute avarie ou de tout retard pouvant survenir dans les messages avertissant les gagnants. Toute réclamation doit être faite par écrit et accompagnée nécessairement d'une enveloppe timbrée de retour préparée avec nom et adresse, dans un délai d'un mois à compter de la proclamation des résultats. A défaut, aucune réclamation ne sera plus acceptée.

En cas de contestation, les parties s'efforcent de régler leur litige à l'amiable.

#### **Sète agglopôle méditerranée**

4 avenue d'Algues,

BP 600 - 34110 FRONTIGNAN

Tél. : 04 67 46 47 48 - Fax : 04 67 46 47 47

GPS : 43°26'16.7"N 3°42'04.9"E

[www.agglopole.fr](http://www.agglopole.fr)

**Article 9 : Dépôt du règlement**

Le règlement est disponible sur le site internet de Sète agglopôle méditerranée : [www.agglopole.fr](http://www.agglopole.fr)

Fait à Frontignan,

Le 4 mai 2021



**Sète agglopôle méditerranée**

4 avenue d'Algues,

BP 600 - 34110 FRONTIGNAN

Tél. : 04 67 46 47 48 - Fax : 04 67 46 47 47

GPS : 43°26'16.7"N 3°42'04.9"E

[www.agglopole.fr](http://www.agglopole.fr)